

DELIBERATION N° 81/116 : PISTE POUR MINI AUTOS CLUB/AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur REMY, Conseiller Municipal chargé de l'animation, donne lecture à l'Assemblée d'une lettre émanant du Mini Autos Club de NANCY-LORRAINE, en date du 9 Juillet 1981.

Ce Club a besoin d'une piste d'entraînement qui pourrait servir, éventuellement, à l'organisation de courses.

Parmi les recherches qu'il a effectué dans la région, il a retenu un terrain situé sur le Plateau, dénommé terrain de la Castille, dont l'accès se fait par le chemin stratégique.

Monsieur REMY informe l'Assemblée des propositions du Club en la matière :

- aménagement du sol par les membres du Club,
- pose d'un rail en bois, s'intégrant dans le cadre, pour la protection des spectateurs,
- pose d'un podium fixe en bois, s'intégrant lui aussi dans le cadre, pour faciliter l'organisation des courses.

Compte-tenu de ce projet d'aménagement qui serait à l'entière charge du Club, celui-ci désirerait garder l'utilisation de ce terrain pendant un minimum de 3 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- donne un avis favorable pour l'utilisation du terrain de la Castille par le Mini Autos Club de NANCY-LORRAINE en vue d'y aménager une piste d'entraînement pour buggys radiocommandés,
- rappelle que l'aménagement du sol et tous les travaux relatifs à la protection des spectateurs et à l'organisation de manifestations seront à la charge du Mini Autos Club de NANCY,
- précise que les projets de travaux à effectuer par le Club devront être soumis à la Commune de LUDRES pour approbation, avant réalisation,
- demande à ce que le Mini Autos Club de NANCY-LORRAINE élabore une convention qui déterminera les droits et obligations de la Collectivité et du Club,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention qui définira les modalités d'utilisation de ce terrain communal par le Mini Autos Club de NANCY-LORRAINE.